

Migrants qualifiés d'origine tunisienne en Belgique : carrière migratoire et liens au pays d'origine

Saïd Ouled El Bey

Peu de recherches se sont intéressées aux liens que préservent les migrants qualifiés d'origine tunisienne avec leur pays d'origine, tout au long de leur « carrière migratoire ». L'objectif du présent article est d'analyser comment, au fil des étapes de leur parcours migratoire et d'intégration, des migrants qualifiés originaires de Tunisie installés en Belgique organisent leur rapport à leur pays d'origine, notamment à travers des transferts matériels et symboliques, ainsi qu'à travers des actes de solidarité. Il est intéressant d'étudier la carrière de Tunisiens qualifiés² afin d'appréhender les grandes étapes de leur mobilité socioprofessionnelle en Belgique, en lien avec leurs rapports au pays d'origine.

Le concept de « carrière migratoire » permet une lecture fine de l'intégration socio-économique et de la mobilité sociale des migrants (Martiniello, 2010), à chacune des périodes d'immigration et d'installation au pays de destination. Il est dérivé de la notion de « carrière » de Howard S. Becker : il s'agit d'un processus au cours duquel les statuts ou les positions évoluent, et qui représente davantage qu'une simple succession d'emplois dans la trajectoire d'un individu. Parallèlement à ces changements apparaissent également des modifications de perspectives liées à l'expérience acquise par l'acteur.

Par ailleurs, de nombreuses études décrivent une multitude de pratiques individuelles et collectives permettant de maintenir un lien avec le pays de départ. Certaines initiatives se traduisent par des projets de développement local des régions d'origine, initiés par des migrants ou des associations de migrants et intégrés dans le pays d'accueil. Guissé et Bolzman (2009) montrent dans une étude de cas que des médecins camerounais et congolais installés en Suisse ont établi des centres sanitaires dans leur localité d'origine afin de permettre aux habitants d'accéder à des soins de santé³. Une étude menée par Manço (2009), définit ce type de pratiques comme étant du « co-développement ». Celles-ci prennent différentes formes. Il existe trois types de transferts entrepris par des migrants : des transferts

² Selon l'Office des Tunisiens à l'Étranger (2006), parmi les Tunisiens de Belgique, les cadres représentent 15,6 % des actifs, tandis que les ouvriers qualifiés sont 23,4 %.

³ Voir aussi Forcier et al, 2004.

matériels, financiers et culturels. Il existe également des pratiques associatives de co-développement qui constituent une figure collective d'expression de solidarité envers le pays d'origine (Manço, 2010).

S'arrimant dans ce cadre théorique, les questions principales de la recherche sont :

- Existe-t-il un lien, d'une part, entre la « réussite » de la carrière migratoire des migrants tunisiens qualifiés en Belgique et, d'autre part, les modalités et la fréquence de transferts qu'ils exécutent ?
- Les modes et les volumes de transferts sont-ils changeants au gré de la durée et des générations d'immigration ?
- Enfin, les transferts varient-ils en fonction des aléas de l'histoire récente ?

L'approche permet de balayer les différentes périodes de l'histoire de l'émigration tunisienne, ainsi que l'histoire de son installation en Belgique. Elle apparaît importante au vu des environnements sociohistoriques changeants à chaque période, et particulièrement depuis ces quelques dernières années.

Ces périodes sont aux nombres de quatre et délimitées par des années « repère » :

- (I) 1946 : décollage de l'émigration vers l'Europe suite à une demande de main-d'œuvre non qualifiée dans un contexte économique d'après-guerre ;
- (II) 1974 : arrêt de l'immigration suite aux effets en Europe du premier choc pétrolier ;
- (III) 1991 : reprise de l'immigration avec, notamment, des étudiants, des regroupements matrimoniaux et des demandes d'asile ;
- (IV) 2000 : appel tacite à une main-d'œuvre qualifiée dans un contexte économique et technologique en évolution rapide.

L'observation se base sur des entretiens approfondis semi-directifs réalisés avec 12 personnes qualifiées hommes et femmes, nées en Tunisie et travaillant en Belgique depuis plusieurs années. Elles ont été rencontrées entre septembre 2011 et janvier 2012.

Il s'agit de deux femmes et de dix hommes (moyenne d'âge 45 ans ; durée moyenne de vie en Belgique 21 ans) détenteurs de licence, de maîtrise ou de doctorat. Parmi les postes occupés : parlementaire, cadres, fonctionnaires, kinésithérapeute, chirurgien, traductrice, assistant universitaire, ingénieur. Ces personnes vivent en Belgique à Bruxelles, Namur, Liège, Alost et Ciney ; les endroits d'où proviennent les migrants en Tunisie sont Kairouan, Sousse, Sidi-Bouزيد, Siliana, Gafsa, Gabes, Hammamliif et Sfax. Ils se répartissent à raison de trois migrants entrant dans chaque période d'immigration.

Supports et déterminants de la migration

Pour Becker (1985), la mobilité sociale est orientée par des opportunités et des contraintes résultant des structures sociales (réglementations, emploi, formation, etc.). Concernant les migrations internationales, Dassetto (2001, cité par Martiniello, 2010), explique qu'elles peuvent également dépendre de facteurs structurels, mais aussi de calculs individuels. Il existe un rapport entre les structures d'opportunités et de contraintes nationales et internationales, mais aussi entre les comportements des migrants (qualifiés) avant leur départ, pendant et après leur migration. Selon Hein (1993, cité par Martiniello, 2010), l'action des Etats sur les migrations est évidente, car ceux-ci organisent les mouvements de sortie et d'entrée. Ainsi, en créant des catégories de migrants, les Etats agissent directement sur les flux migratoires internationaux.

Les raisons et les voies d'émigration des personnes rencontrées sont très diverses, notamment selon les périodes d'arrivée sur le territoire belge. Les interviews montrent qu'avant leur départ, les migrants qualifiés tunisiens de la première période savent qu'il est possible de trouver un emploi en Belgique. Les migrants de la deuxième période peuvent avoir immigré via la France. Quant aux personnes de la troisième période, certains savent qu'il est possible de s'inscrire dans les universités belges sans examen. Enfin, les migrants de la quatrième période connaissent les conditions de travail et de salaire en Europe, compte tenu de leur qualification. Ils sont également informés des possibilités d'accès à des études de troisième cycle.

Les changements socio-économiques et politiques dans le pays d'origine influencent aussi la dynamique migratoire. Les migrants tunisiens des deux premières périodes (1946-1974 et 1974-1991) sont poussés à quitter leur pays pour des raisons politiques et économiques. En revanche, bien qu'il existe encore des contraintes politiques dans les deux dernières périodes d'immigration (1991-2000 et 2000-2012), elles ne prédominent pas. La personne qualifiée émigre avant tout afin de poursuivre un cursus scolaire ou en tant que travailleur. Quelle que soit la période d'immigration, le migrant cherche des conditions de vie meilleures à l'étranger. Toutefois, on observe que durant les deux dernières périodes, il cherche avant tout de meilleures conditions de formation ou une expérience qu'il pourrait faire valoir s'il décide de revenir au pays.

Hamilton et Stoltz-Chinchilla (1996 cités par Martiniello, 2010), montrent également que la mondialisation joue un rôle sur les flux migratoires. La demande sur les marchés du travail des pays de destination est un régulateur de la dynamique migratoire. Si les

objectifs des migrants tunisiens qualifiés sont principalement liés au travail et aux études, il existe des nuances entre les périodes d'immigration. Plus on avance dans les périodes plus les migrants possèdent un niveau d'éducation élevé. Dans les deux premières périodes, le niveau du diplôme dépasse rarement celui du baccalauréat. En revanche, le migrant des deux dernières périodes arrive généralement en Belgique déjà détenteur d'un diplôme universitaire. Aussi, les frontières entre travail et études sont moins claires chez les migrants des deux premières périodes. Ils peuvent prendre un travail quelconque avant d'approfondir leurs études. L'emploi représente pour les étudiants immigrés un support aux études entamées. Dans la dernière période, les études étant généralement abouties, le migrant cherche directement à travailler en fonction de ses qualifications.

Les migrants tunisiens qualifiés prennent la décision de partir de manière collective ou individuelle. A ce niveau, il n'y a pas de différence entre les périodes d'immigration. Lorsqu'ils prennent la décision seuls, elle est parfois en contradiction avec les visions de leur famille. A l'inverse, lorsque la décision se prend collectivement, la famille semble influencer le sujet dans le sens du départ. Comme le montrent les travaux de Stark cités par Vause (2009), il peut exister une stratégie familiale qui consiste à envoyer à l'étranger certains membres afin de percevoir un salaire en retour.

La plupart des migrants tunisiens qualifiés rencontrés projettent de retourner à terme dans leur pays d'origine. Ce souhait semble évoluer dans le temps et être lié à plusieurs facteurs comme la durée de vie en Belgique, les projets familiaux et/ou certaines opportunités dans le pays d'accueil.

L'image que se font les migrants qualifiés tunisiens de l'Occident, avant leur départ, est une construction établie sur base d'éléments dont ils disposent. Ces éléments peuvent provenir d'un réseau de connaissance ou d'un support médiatique. L'imaginaire construit à propos de la vie en Europe évolue au fur et à mesure des périodes d'immigration. Ainsi, les migrants de la quatrième période possèdent une image beaucoup plus réaliste du mode de vie en Belgique que celui de la première période.

Intégration socio-économique et ressources nouvelles

L'échelle de la réussite ou de l'échec de l'immigration et de l'intégration appartient à chaque migrant, en fonction de ce à quoi il aspire (Martiniello, 2010). Pour les migrants qualifiés tunisiens, toutes périodes confondues, une migration réussie est en lien avec

l'accomplissement des objectifs de départ. Mais elle correspond également à l'intégration dans le pays d'installation, ainsi qu'à la volonté d'être indépendant au sein de la société d'accueil, notamment par le travail. Ce désir d'autonomie engage de la sécurité économique. Ainsi, la réussite de la carrière migratoire chez les migrants qualifiés tunisiens correspond à des facteurs économiques et matériels, mais également à une aspiration intégratrice.

Bien que la définition de la réussite soit semblable à toutes les périodes, il existe cependant une nuance. Elle n'est pas due aux caractéristiques des différentes périodes d'immigration, mais bien à la longueur du séjour en Belgique. En effet, le migrant des deux premières périodes, principalement, met l'accent de la réussite sur celle des enfants qui ont grandi dans la société belge. En effet, la notion de réussite peut aussi avoir une signification collective (Merton, 1984, cité par Martiniello, 2010). Dès lors, l'investissement du groupe immigré dans le pays d'origine semble être une donnée importante dans leur conception de réussite.

Le statut du séjour est, au même titre que le travail, un facteur de réussite dans l'élaboration de la carrière migratoire des Tunisiens qualifiés. Pour Adam (2002) et Rea (2002) (cités par Martiniello, 2010), le statut juridique en Belgique joue un rôle dans la manière dont le migrant mobilise ses ressources, établit ses stratégies et oriente ses projets. Si tous les témoins de l'étude sont arrivés en Belgique de manière régulière, ils ont cherché à rendre plus durable leur séjour en Belgique. Le statut d'étudiant, de réfugié politique et de travailleur détenteur d'un « permis B » est très présent dans la première période d'immigration. Dans les deuxième et troisième périodes, la présence du statut d'étudiant semble plus apparente. Certains statuts comme celui du statut d'étudiant peuvent être, à certains moments, utilisés stratégiquement, afin de prolonger la période du séjour en Belgique. Le résultat est doublement bénéfique pour le migrant qui acquiert un statut légal, ainsi que des connaissances et des compétences lui permettant d'évoluer dans sa carrière. On observe de ce fait des tentatives de renouvellement des permis de travail « B » chez les migrants qualifiés tunisiens de la quatrième période.

L'acquisition de la nationalité belge autorise, quant à elle, un séjour illimité et une reconnaissance politique. Ce statut est recherché de manière significative dans les trois premières périodes. Il soutient parfois le migrant dans sa reconstruction identitaire lorsqu'il est passé par le statut de réfugié politique. Il permet également d'accéder aux emplois du secteur public. La naturalisation facilite aussi la circulation du migrant au-delà des frontières. Toutefois, la nationalité belge n'est

pas adoptée à n'importe quel prix. Des sentiments de fierté et d'appartenance au pays d'origine sont présents, mais leur effet semble moindre à partir de la troisième période. Les migrants qualifiés mettent donc des stratégies en œuvre, grâce à leur connaissance progressive des règlements, des opportunités et des contraintes que représentent la vie en Belgique.

A travers les représentations des migrants qualifiés tunisiens, le travail, le statut juridique et l'intégration forment une chaîne indissociable dans le chemin vers la réussite de leur carrière. La place du travail dans les expériences migratoires est teintée différemment selon les périodes envisagées. Dans les deux premières périodes, le travail contribue principalement à répondre à la volonté du migrant d'acquérir des conditions de vie meilleures. Il participe à l'objectif de départ représenté par les études chez les migrants de la troisième période. Et, pour les migrants de la quatrième période, le travail à l'étranger représente une expérience prestigieuse dans leur parcours professionnel et une possibilité de perfectionner leur formation.

Les migrants développent également des compétences spécifiques au « métier de migrant » (Peraldi, 2002, cité par Martiniello, 2010). En ce sens, le migrant doit être capable de s'engager dans un « travail migratoire », un savoir-faire qui aide le migrant à évoluer dans sa situation. On définit ainsi plusieurs compétences : linguistiques, commerciales, organisationnelles, politiques, identitaires ou relationnelles, voire interculturelles (Manço, 2011). Plusieurs de ces compétences apparaissent dans la carrière migratoire des personnes rencontrées. Elles sont variées selon les périodes d'immigration. Il apparaît, par exemple, une diversité de compétences dans les deux premières périodes. Elles aident les personnes sur le chemin de l'intégration. Les migrants développent ainsi des compétences sociales leur permettant d'évoluer dans leur carrière migratoire à travers, par exemple, une attitude civique positive ou la sociabilité. Une dynamique proactive détermine aussi la capacité à évoluer rapidement en situation de migration. L'envie de se former et d'apprendre de nouvelles connaissances va définir la capacité à la mobilité sociale. Dans les deuxième et troisième périodes, le contexte économique étant différent, il ressort une compétence particulière liée à la capacité de se contenter du « minimum vital », afin de se maintenir en Belgique.

L'enquête montre aussi qu'il existe deux compétences transversales à toutes les périodes. La première consiste en une compétence culturelle qui confère au migrant la capacité à rentrer facilement en contact avec d'autres cultures. La deuxième est une compétence liée au capital culturel de la personne représentée par son niveau scolaire et sa

maîtrise linguistique du français notamment. Une autre compétence culturelle est toutefois spécifique à la troisième et la quatrième période. Il s'agit du bagage académique. Ainsi, les titres universitaires permettent d'accéder à des postes qualifiés.

Dassetto (2001) montre que les migrants mobilisent également des ressources, comme des réseaux, parts du capital social des migrants, qui agissent sur la carrière migratoire. Dans toutes les périodes d'immigration, le travail permet d'accéder à un capital financier, mais contribue aussi à l'indépendance du migrant, car il constitue un lieu privilégié pour l'obtention d'informations et la constitution de liens sociaux. Dans certaines situations, le travail permet aussi de mobiliser des ressources matérielles, comme l'aide au logement ou à la mobilité par exemple.

Selon certains auteurs, les réseaux migratoires orientent largement les destinations et trajectoires des personnes migrantes. Dans leur recherche, Martiniello et coll. (2010) observent que les migrants en Belgique mobilisent leurs ressources via des réseaux (amis, famille, connaissances, etc.) qui les soutiennent. Si les migrants qualifiés tunisiens exploitent aussi certaines ressources dans leur carrière migratoire, ils trouvent également du soutien dans un réseau de personnes aux caractéristiques semblables. Au niveau de ces ressources, il apparaît quelques différences selon les périodes d'immigration. Les migrants des deuxièmes et troisièmes périodes peuvent par exemple trouver un bon nombre d'occasions pour travailler dans le secteur de la restauration. Ils y sont introduits par l'intermédiaire d'autres migrants provenant de la même origine. Il arrive également dans les trois premières périodes d'arrivée qu'un intermédiaire aux origines similaires permette la rencontre avec une personne issue de la société d'accueil. Il ressort ainsi que les migrants peuvent se détacher progressivement du soutien de leur réseau ethnique au profit d'autres groupes. Par contre, dans la quatrième période, les personnes qui immigreront disposent d'un réseau international de connaissances de toutes nationalités, et ce bien avant leur arrivée en Belgique.

Il existe un processus d'apprentissage présent dès le début et tout au long de la carrière migratoire quelque soit la période envisagée. Cela permet de comprendre la manière dont les migrants passent d'une société à l'autre et d'en saisir les facilités (Martiniello, 2010). Ainsi, les migrants apprennent à s'intégrer dans le pays d'installation en imitant les comportements d'autres acteurs présents dans leur environnement. Cet apprentissage change les perceptions des migrants et engendre la construction d'une nouvelle culture. Moreau (1995, cité

par Martiniello, 2010) parle d'une culture spécifique qui se constitue au fur et à mesure de l'expérience migratoire, mélangeant des faits issus de la culture d'origine, de la culture du pays d'accueil, ainsi que de faits culturels nouveaux.

Evoluant dans leur environnement migratoire, le regard que les migrants qualifiés tunisiens portent sur les réalités de leur pays d'origine change également. Ces changements de perceptions apparaissent par exemple au niveau de la conception politique de la vie sociale et amènent à construire une autre culture, différente de celle de leur pays d'origine et d'accueil. Ce constat engendre des tensions chez les migrants, qui choisissent des morceaux dans les différents édifices culturels pour aboutir à l'œuvre qui leur convient. Il existe autant de façon de faire que de migrants. Tout au long de leur carrière, les migrants qualifiés tunisiens alimentent et augmentent également leur capital culturel par des formations, des expériences et/ou des études qu'ils entreprennent.

Modalités de transfert et de solidarité

Une multitude de pratiques individuelles et collectives permettent aux migrants d'établir des liens entre leur pays de destination et de départ (Guissé et Bolzman, 2009). Selon Manço (2010), il faut retenir les transferts matériels, financiers et symboliques. Ces derniers peuvent notamment prendre la forme de partage de compétences.

Selon les analyses du Conseil de l'Europe (2009), la majorité des migrants qui travaillent envoient de l'argent vers leur pays et communauté d'origine. Les transferts de fonds aident notamment les familles restées au pays. Les transferts financiers sont liés à la situation familiale et à l'insertion professionnelle du migrant dans son pays d'accueil (Manço, 2009). Ainsi, la quantité d'argent transférée correspond à la situation financière et donc socio-économique des migrants tunisiens qualifiés ayant participé à l'étude.

Peu de différences existent entre les périodes d'immigration observées, si ce n'est que les familles des migrants des deux premières périodes, restées au pays, nécessitent davantage de soutien pour répondre à des besoins vitaux que celles des deux dernières périodes.

On observe des stratégies mises en œuvre afin de répondre aux besoins des familles à long terme. Les fonds envoyés peuvent ainsi être destinés à la constitution de rentes. Dans certains cas, l'argent économisé est réinvesti dans des projets lucratifs qui permettent l'autonomie à long terme des membres de la communauté d'origine. Les migrants des deux premières périodes d'immigration peuvent

également regrouper certains membres de leur famille en Belgique, afin de supporter ensemble la prise en charge financière des autres restés au pays.

Si les transferts d'argent apparaissent systématiquement chez tous les migrants rencontrés, dans certains cas, les fonds envoyés peuvent être destinés à l'achat d'une maison en Tunisie. Ces transferts représentent souvent une « dette morale » envers la famille restée au pays : ils servent à l'assistance médicale, à des subventions scolaires, etc. Ils peuvent aussi servir à acheter des cadeaux ou à participer à des fêtes religieuses. Certains transferts sont fréquents et d'autres occasionnels. La quantité d'argent envoyée par des migrants dépend des difficultés qu'endurent les familles restées au pays et de celles installées en pays d'immigration (Gubert, 2007).

Plusieurs formes de transferts sont privilégiés selon leur coût et degré de sécurité : mandats postaux internationaux, réseaux bancaires (dont des banques tunisiennes), de main à main lors des vacances, via des intermédiaires, etc. Viennent s'ajouter à ceci toutes sortes de transferts en nature (Boubakri, 2010).

Les transferts culturels, parfois appelés « transferts sociaux » (Kapur, 2003), peuvent prendre différentes configurations. Ils se rapprochent des échanges d'informations et de connaissances (Levitt, 1998). L'enquête menée sur les migrants qualifiés tunisiens fait également ressortir l'importance de ces transferts, peu importe la période d'immigration. Ces transferts sont individuels. Ils sont parfois basés sur une relation de bénévolat. Dans certains cas, la volonté de transférer des compétences chez le migrant est contrariée par des dispositions administratives du pays d'origine.

Emergence de pratiques associatives de co-développement

Le co-développement est défini comme des pratiques solidaires collectives ayant lieu sur plusieurs espaces migratoires et en collaboration avec divers types d'acteurs (Manço et Amoranitis, 2011). D'une part, ces pratiques peuvent être portées par les migrants et sont marquées par la réalisation de projets qu'ils mettent en œuvre eux-mêmes. Dans ce cas, la pratique du co-développement s'appuie uniquement sur les compétences des migrants et, particulièrement, sur sa capacité à maîtriser l'environnement de ses pays d'accueil et d'origine. D'autre part, ces pratiques peuvent se faire en partenariat et se caractérisent par une forme d'encouragement des migrants à participer au processus de développement. Sur le terrain, des actions peuvent, par exemple, se traduire par la création de réseaux associatifs ou par des collaborations dans le financement de projets à destination

du pays d'origine. Dans ce contexte, des coopérations se dessinent entre les migrants et diverses entités (Etats, communes, régions, provinces, organismes privés, etc.) (Manço et Amoranitis, 2011). Les auteurs révèlent qu'il existe une évolution de ces pratiques ; il y apparaît un « cycle du co-développement ».

Des pratiques associatives de co-développement existent également chez les migrants qualifiés tunisiens, bien qu'elles soient plus rares que les initiatives individuelles de solidarité. Elles apparaissent peu dans les dernières périodes d'immigration. Lorsqu'il y en a, le migrant n'en est pas l'initiateur. Il participe à une action qui le précède.

En revanche, on note quelques initiatives associatives de co-développement chez les migrants des deux premières périodes. Elles commencent dès que les migrants qualifiés tunisiens peuvent affirmer une « double citoyenneté » et le reflètent dans leurs pratiques associatives. Ils identifient leurs rôles sociaux au Nord et au Sud et définissent de nouveaux engagements (Manço 2010).

Ces pratiques sont mises en œuvre en réaction à des difficultés d'installation dans le pays d'accueil. A cette étape, certains migrants tunisiens qualifiés créent des associations en collaboration avec d'autres acteurs migrants ou non (bénévoles, connaissances). Durant cette période, ils peuvent être sans emplois, mais apprennent progressivement à connaître le monde associatif belge et gagne en reconnaissance, ce qui peut servir pour d'autres initiatives ultérieures. Certains interlocuteurs ont eu un engagement politique à distance, en faveur du pays d'origine ; ils ont mené des actions d'information et de sensibilisation, par exemple.

Si certaines initiatives identifiées dans l'enquête ne dépassent pas cette étape, d'autres commencent directement à ce stade. Elles sont promues par des migrants ayant déjà réalisé leur insertion socioprofessionnelle. Le projet peut profiter de cette intégration sociale et évoluer. Ainsi, il peut directement mobiliser et se faire soutenir par des structures du pays d'installation. Cette facilité permet notamment à l'initiative de co-développement de disposer directement d'un encadrement technique, impliquer d'autres associations, etc.

Les réflexions et actions menées envers les sociétés du Nord et du Sud permettent à leurs initiateurs d'élargir leur tissu social au sein et en dehors de leur communauté, dans le pays d'installation et le pays d'origine. Lorsque les actions commencent à se concrétiser en Tunisie, la question de la professionnalisation de l'initiative associative peut se poser (Manço, 2010). Elle sera résolue par le migrant qualifié qui fera appel à des spécialistes disponibles au sein de son réseau.

Ainsi, un des projets rencontrés prend la forme d'une initiative de tourisme solidaire couvrant tant le champ économique que le champ de la rencontre culturelle. Il est initié par un migrant qualifié tunisien de Belgique sur la base d'une collaboration avec des experts et des jeunes tunisiens. Cette initiative tourne autour de l'étude d'un site archéologique dans la région de Botria en Tunisie. Aujourd'hui, l'objectif est d'attirer des visiteurs dans le cadre d'un partenariat avec la population locale afin de redynamiser la région d'un point de vue économique et culturel.

Un autre exemple est le projet d'échange scolaire entre deux écoles d'hôtellerie, à l'initiative d'un migrant tunisien de la première période d'immigration. Dans le cadre d'un jumelage entre deux établissements (écoles de Sidi Drif et de Namur), des étudiants tunisiens peuvent aujourd'hui bénéficier de formations subventionnées par la province de Namur.

Comme on le voit, ces pratiques sont potentiellement de nature à susciter un cycle de développement Nord/Sud/Nord si elles se pérennisent dans le temps.

Conclusion

Au vu de l'enquête menée, nous pouvons apporter quelques éléments de compréhension concernant les liens préservés avec la Tunisie et la « carrière migratoire » de migrants qualifiés résidant en Belgique. Ces liens apparaissent sous forme de transferts divers vers le pays d'origine. Ils sont modulés selon la période d'immigration de l'acteur. Ces transferts se réalisent à échelle individuelle, collective, mais aussi associative. Ils existent à différents moments de la carrière migratoire des migrants qualifiés tunisiens ; celle-ci se déclinant comme une succession d'événements, de séquences et de stratégies mises en œuvre en situation de migration.

Chez les migrants tunisiens qualifiés interviewés, les transferts matériels représentent des envois de fonds et apparaissent systématiquement, de manière individuelle, toutes périodes d'immigration confondues. Les fonds transférés prennent différentes formes (achats immobiliers, épargne), mais, avant tout, ils viennent en réponse aux besoins des membres de la famille restés au pays d'origine. Cependant, les familles des migrants des deux premières périodes d'immigration (1946-1974 ; 1974-1991) expriment davantage de besoins que celles des deux dernières périodes (1991-2000 ; 2000-2012).

Concernant les transferts immatériels, ils correspondent souvent à des initiatives culturelles. A échelle individuelle, peu importe la période d'immigration, ces pratiques émergent sous forme de partages de connaissances entre le pays d'accueil et le pays d'origine par l'intermédiaire du migrant qualifié tunisien.

Quelques initiatives ressortent également de manière associative. Au même titre que les pratiques de transferts individuelles, elles permettent de préserver un lien avec la Tunisie. Cette dimension associative donne une certaine ampleur aux actions. Lorsqu'on les analyse à l'aide du « cycle de co-développement » proposé par Manço et Amoranitis (2010), elles respectent généralement le processus indiqué dans le modèle. Les actions associatives de co-développement reflètent des aspects économiques et/ou culturels et concernent les migrants qualifiés tunisiens des deux premières périodes d'immigration principalement.

Qu'ils soient individuels ou associatifs, matériels ou immatériels, les transferts effectués par les migrants interviewés ont un rapport avec la réussite de la carrière migratoire. Par exemple il semble exister, dans le cycle de co-développement, une corrélation entre l'insertion socioprofessionnelle du migrant en Belgique d'un côté, et le niveau atteint, des initiatives associatives initié par ce même migrant de l'autre. Une dynamique semblable existe également pour les transferts individuels : la quantité d'argent transférée par le migrant correspondra à sa situation financière, qui elle-même sera liée à son insertion professionnelle. Le lien entre, d'une part, la carrière migratoire réussie (en lien avec l'insertion au travail et, également pour certains, la réalisation d'études et l'obtention de diplômes belges) et, d'autre part, les pratiques de solidarité développées semble ainsi établi à travers l'enquête, et ce pour toutes les périodes d'immigration. Ainsi, le résultat de l'immigration correspond aux objectifs de départ du migrant tunisien qualifié, parmi lesquels l'aide assurée à sa famille restée au pays. Toutefois, on constate également que la carrière migratoire des Tunisiens qualifiés ne comporte pas systématiquement des initiatives associatives (de co-développement).

Références bibliographiques

- Becker H. S. (1985), *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris : Métailié.
- Boubakri H. (2010), « Migration pour le travail décent, la croissance économique et le développement : le cas de la Tunisie », *Cahiers des migrations internationales*, n° 102.
- Conseil de l'Europe (2009), *Migrations économiques, cohésion sociale et développement : vers une approche intégrée*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe.
- Forcier M. B., Simoens S. et Giuffrida A. (2004). « Impact, regulation and health policy implications of physician migration in OECD countries », *Human Resources for Health*, v. 2, n° 12.
- Gubert F. (2007), « Migrations et transferts de fonds. Impact sur les pays d'origine. Commentaires », *Revue d'économie du développement*, v. 21, n° 2, p. 183-188.
- Guissé I. et Bolzman C. (2009), « Les migrants africains dans le secteur de la santé en Suisse : de la fuite des cerveaux au retour des cerveaux », *Les Politiques sociales*, n° 3 et 4, p. 45-60.
- Kapur D. (2003), *Remittances : The New Development Mantra ?*, G-24 Technical Group Meeting, Boston et Washington, DC : Harvard University et Center for Global Development.
- Levitt P. (1998), « Social remittances: Migration driven local-level forms of cultural diffusion », *International Migration Review*, v. 32, n° 4, 926-948.
- Manço A. (2009), *Vers le co-développement ? Identification des acteurs, analyse des pratiques, des ressources et des besoins en Belgique*, rapport à la Région wallonne, Liège : IRFAM.
- Manço A. (2010), « Identifier et analyser les pratiques de migration et développement en Europe : méthodologie et résultats globaux. » Manço A. et Amoranitis S. (sous la direction de), *Migration et développement en Europe. Politiques, pratiques et acteurs*, Bruxelles : IRFAM.
- Manço A. (2011), « Co-développement et interculturel : une évolution de la coopération au développement ? », Manço A. et Amoranitis S. (sous la direction de), *Migrants et développement. Politiques, pratique et acteurs en Belgique*, Paris : L'Harmattan.
- Martiniello M. et al. (2010), *Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique*, Gand : Academia Press.
- Vause S. (2009), *Genre et migrations internationales Sud-Nord : Une synthèse de la littérature*, Document de Travail n° 31, Département des sciences de la population et du développement, Université catholique de Louvain.